



Garage rez de chaussée inaccessible

Par **egval**, le **02/09/2011** à **11:40**

Bonjour,

Mon épouse a été mutée du Nord vers le département de l'Hérault.

Elle a trouvé une maison en location près de Béziers (T4) auprès d'une agence immobilière.

Un des critères de choix de ce logement était "grand garage pouvant contenir 2 véhicules".

Elle a visité le bien, nous avons signé le bail et avons emménagé le 25/08/11.

Il s'avère que notre logement est situé dans une ruelle très étroite (typique du sud).

Le garage est situé au rez de chaussée.

Le portail du garage est assez large mais l'étroitesse de la ruelle ne nous permet pas de rentrer 1 seul véhicule. Pourtant le véhicule de mon épouse est de petite taille: Toyota AYGO (petite citadine genre Citroen C1), je n'ai même pas essayé avec ma clio3.

Quels seraient les recours disponibles?

Peut-on faire réduire le loyer, qui est quand même à 875€?

Le garage contient actuellement 2 vélos, 2 armoires et un machine à laver et nous allons devoir louer un emplacement de parking non-couvert (30€/mois/véhicule).

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Par **mimi493**, le **02/09/2011** à **14:36**

Aucun recours : elle a visité la maison, elle a vu la largeur de la ruelle.

Et s'il y a un grand garage c'est que forcément, il a été construit par des gens arrivant à rentrer (d'où le large portail). Il faut manoeuvrer (plusieurs fois, si nécessaire)

Par **egval**, le **02/09/2011** à **14:54**

Merci de votre réponse;

Le garage était destiné à garer des engins agricoles servant aux vendanges, donc plus étroits.

Par **mimi493**, le **02/09/2011** à **15:26**

Certes, mais le rayon de braquage d'un tracteur, c'est pas vraiment ça :)

Mettez des protections en mousse dense sur les piliers et murs, ça permet à la voiture de caresser le mur et les piliers sans risque :)